

Objet volant non identifié

Circulaire Ministérielle n° 36600 MA/Gend.T. du 2 Août 1968.

PROCÈS-VERBAL

de

Renseignements
Administratifs

PIÈCE N° 1

AFFAIRE
D. V. N. I.

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

78306048



NOUS SOUSSIGNÉS :

, Gendarme, A.P.J.

VUELS ARTICLES 20 et 75 Du Code de Procédure Pénale,

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 08 Juillet 78 A 22 HEURE(S) 30. de permanence au bureau de la Brigade, se présente Monsieur , demandant le cette personne est très calme et nous paraît en possession de toute sa lucidité, nous dit qu'il vient de voir dans le ciel au dessus de son domicile, un objet volant non identifié.

- A cet effet, nous Gendarme , entendons :
- , retraité, demandant Le

à , fils des feux et de partie, nationalisé , qui déclare :

- ce jour, vers 21 heures 40, je me trouvais sur le terrain vague situé entre le vaste ferré et . À ce moment-là, je promenais mon chat, cet animal se trouvant en bordure de la vaste ferrée, distant de moi d'environ une soixantaine de mètres.
- Pour une cause indéterminée, cet animal s'est précipité en direction de ma voiture stationnée en bordure du . J'ai été très étonné par ce comportement bizarre. C'est à ce moment-là que j'ai aperçu un objet volant, allongé, se composant d'un ensemble de quatre boules rouges, non rayonnantes.
- Cet objet volant se déplaçait sans aucun bruit et dans le sens ; je pense que cet objet volait environ entre 1.000 et 2.000 mètres.

- Je précise qu'à cette heure-là, il passait un avion à réaction dans le sens . Dans le même temps, j'ai remarqué un autre avion qui volait sans feu clignotant, sans . Un troisième avion qui volait en sens inverse, c'est-à-dire .

- Je précise qu'au moment de mes constatations le ciel était légèrement couvert, et je n'ai aperçu que brièvement que très peu de temps.
- Ces observations ont été faites alors que cet objet volant se déplaçait dans l'axe , au dessus du bâtiment du

Le 08 Juillet 1978, à 23 Heures 10.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessous, j'y parleste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

A signé au carnet de déclarations.

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLÔTURE

19/7/1978.

VU ET TRANSMIS PAR
LE COMMANDANT D'UNITÉ

DESTINATAIRES	1	Mr le Préfet à	DATE DE CLÔTURE
2	2	Mr le Procureur de la Rép. à	
	1	Mr le Général Cdt la Région Aérienne, à	
4	2	Mr le Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et Justice Militaire,	
	1	A	
ENREGISTREMENT AU CDT. Crypt, le			

- 6 -
SÉCURITÉ :

- Les jours suivants, au cours de nos différents services de surveillance, nous nous sommes rendus sur les lieux aux fins de renouvellement des renseignements et corroborer les informations déjà reçues. Pour cela nous avons auditionné verbalement quelques habitants du quartier voisinage du lieu des faits. Aucun élément nouveau n'a été porté à notre connaissance.
- Dans le terrain vague où se trouvait l'oncle n'avons rien remarqué d'anormal.
- Nous avons pris contact avec la commission de sécurité du genre ne leur a été communiquée.
- Tout fait nouveau pouvant avoir une relation avec cette commission sera l'objet d'une nouvelle procédure.

A , le 19 juillet 1978.

Le Gendarme
A.P.d.s